

Enquête publique

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE ET PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **PMSweet sprl, rue du Progrès 5 à 4821 Andrimont.**

En vue d'obtenir un permis d'environnement pour **la mise à jour du descriptif d'une entreprise spécialisée dans la production de macarons et la modification des rejets d'eau sise rue du Progrès 5 à 4821 Andrimont.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Dison – service de l'urbanisme (☎ : 087/39.33.40), à partir du **26/10/2026**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
21/10/2026	26/10/2026	09/11/2026 à 11h30 à l'Administration communale de Dison – bureau de l'urbanisme	L'Administration communale de Dison, rue Albert 1 ^{er} , 66 à 4820 Dison

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (le mardi de 9h00 à 12h00, le jeudi de 14h00 à 16h00) et sur rendez-vous.

Lorsque la consultation a lieu sur rendez-vous, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre contact avec le Service de l'urbanisme au plus tard vingt-quatre heures à l'avance (☎ : 087/39.33.40).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Une réunion accessible au public est organisée le 09/11/2026 de 11h00 à 11h30 dans la salle du Conseil de l'Administration communale, rue Albert 1^{er}, 66 à 4820 Dison.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, ou, à défaut, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique (Service Public de Wallonie-Département des Permis et Autorisations, Esplanade Simone Veil 1 à 4000 Liège, ☎ : 04/224.54.11).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Fait à Dison, le 15 octobre 2026.

Le Directeur général,



A. SANGIOVANNI

Par ordonnance,



La Bourgmestre,



V. BONNI